

## LA CONFIANCE DANS LES ANGEVINS



Michelle MOREAU

Première adjointe

Adjointe à la Vie des Quartiers,  
à la Vie Associative  
et à la Citoyenneté

Depuis 2014, la volonté de notre équipe a été de prendre en compte la parole des Angevins : à travers les conseils de quartier, les diverses réunions de riverains, les permanences du Maire dans les quartiers, les rendez-vous sur les réseaux sociaux, le soutien aux initiatives des habitants, les « enveloppes » pour les projets de quartiers, les enquêtes de satisfaction etc. Nous voulons poursuivre cette démarche de confiance, en créant le budget participatif, complément logique de notre politique de démocratie participative.

8<sup>e</sup> ville de plus de 100 000 habitants en France à mettre en place ce dispositif, Angers peut être fière d'innover dans ce domaine. Dans le même esprit qu'Imagine Angers, où nous avons sollicité des professionnels pour proposer des projets d'architecture, nous demandons aux Angevins de faire part de leurs idées pour améliorer leur environnement. Vous, habitants, seuls, en collectifs ou en associations, vous allez pouvoir suggérer des projets d'investissement sur l'espace public, imaginer ce qui peut améliorer la vie quotidienne. Nous avons confiance dans votre bon sens pratique, dans votre souci de l'économie et de l'efficacité, parce que vous êtes des experts de l'usage de votre quartier aux côtés des techniciens de notre ville qui sont les experts professionnels. Les projets retenus pour leur faisabilité, seront soumis au vote des Angevins, ceux qui seront choisis, seront réalisés dans une enveloppe annuelle d'un million d'euros.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation pour réussir ce nouveau challenge pour **qu'ensemble nous puissions écrire l'avenir d'ANGERS.**



1

## L'APPEL À IDÉES

Pour être recevable, une idée doit respecter les critères suivants :

- > **Relever des compétences municipales**  
*Ex. : aménager une aire de jeux pour enfants, créer un espace sportif, mettre en place des services solidaires, faciliter les déplacements de tous,...*
- > **Être réalisable dans les deux ans**
- > **Répondre à l'intérêt général** et bénéficier gratuitement à tous les Angevins.
- > **Porter sur une réalisation nouvelle** et ne pas concerner l'entretien ou la maintenance de ce qui existe déjà
- > **Être suffisamment précise** pour pouvoir être estimée juridiquement, techniquement et financièrement
- > **Engendrer une dépense ponctuelle** qui limite les coûts de gestion courante (*maintenance, dépenses de personnel,...*)

JANVIER - AVRIL



3

## LE VOTE DES PROJETS

La présentation et le vote des projets réalisables

> **C'est vous qui choisissez !**

Les projets réalisables seront présentés aux Angevins. Ils seront invités à voter pour leurs cinq projets favoris

SEPTEMBRE - OCTOBRE



## LA RÉALISATION DES PROJETS

Les projets retenus sont réalisés dans les deux ans qui suivent le vote



2

## L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Étude de recevabilité et de faisabilité technique des projets

- > **Toutes vos idées recevables sont étudiées par les services municipaux** qui vont analyser la faisabilité technique et réglementaire et estimer le coût de chaque projet
- > Pendant cette phase, **les porteurs de projets restent mobilisés afin de préciser ou ajuster leur idée avec les services**

AVRIL - SEPTEMBRE

DÈS LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER PARTICIPEZ À L'APPEL À IDÉES !

Déposez vos idées ou associez-vous à celles des autres participants sur la plateforme [ecrivons.angers.fr](http://ecrivons.angers.fr)



**Maximum trois idées** par personne



**Date limite de dépôt** : 13 avril 2018

## QUI PEUT PARTICIPER ?



Les Angevins et les Angevines, **à partir de 11 ans.**  
*Les idées peuvent être déposées par des particuliers, des collectifs, des associations et des entreprises.*